

L'ESSENTIEL

du pass Culture

Mai 2023

Les essentiels du pass Culture

SOMMAIRE

01. Le pass Culture en bref	p. 4-5
02. La part individuelle	p. 6-7
03. La part collective	p. 8-9
04. Un dispositif inclusif	p. 10-11
05. Le pass Culture Pro	p. 12-13
06. Annuaire de contacts	p. 14

Le pass Culture

EN BREF

Le pass Culture en chiffres clés:



2,6 millions

de bénéficiaires
depuis 2019



20 000

acteurs culturels
référéncés



Plus de 18 millions

de réservations effectuées
sur l'application

Le pass Culture est un dispositif gouvernemental généralisé en mai 2021, qui vise à **faciliter l'accès des jeunes aux arts et à la culture, à intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles.**

Un crédit individuel

Offert aux jeunes de 15 à 18 ans qui leur permet à travers une application d'accéder de façon autonome à toutes leurs envies de culture.

Une part collective

Attribuée aux collèges et au lycées et destinée à financer pour les élèves de la 4^e à la terminale - à partir de septembre 2023 pour les 6^e et 5^e également - des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le cadre scolaire.





La part

INDIVIDUELLE

Le pass Culture est une application géolocalisée qui permet aux jeunes de 15 à 18 ans de profiter, grâce un crédit progressif par âge, de nombreux lieux, biens et activités culturelles près de chez eux (cinéma, théâtre, spectacles, musées, livres, BD, vinyles, instruments de musique...), d'approfondir ou de s'initier à une pratique artistique, d'inviter ses amis à partager une activité culturelle (offres "duo") et de vivre des expériences culturelles exclusives.

Une multitude d'offres culturelles à la fois payantes et gratuites sont publiées sur le pass par l'ensemble des acteurs culturels engagés dans ce dispositif et désireux de faire découvrir aux jeunes bénéficiaires la richesse de leurs catalogues et de leur programmation.

les domaines accessibles



**Spectacle
vivant**



Cinéma



**Concerts &
festivals**



**Musées & visites
culturelles**



**Arts &
Loisirs créatifs**



**Instruments
de musique**



Livres

La part INDIVIDUELLE

Modalités

L'inscription

Pour s'inscrire sur le pass, les 15-17 ans scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat doivent se connecter sur l'application avec leurs identifiants ÉduConnect, transmis par leurs établissements scolaires. Ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir des identifiants ÉduConnect peuvent aussi se connecter en filmant leur pièce d'identité directement depuis l'application, comme doivent le faire les utilisateurs de 18 ans. Les jeunes de 15 à 18 ans éligibles doivent résider en France depuis plus d'un an.

L'accès aux offres

Les 15-17 ans ont accès aux mêmes offres que les 18 ans, dans la limite de leur crédit, à l'exception des jeux vidéo et de certaines offres numériques payantes. Seules sont éligibles la presse écrite numérique, les e-books, les livres audio, les pratiques artistiques numériques ainsi que les offres de spectacle et musique livestream.

Les achats de biens numériques sont plafonnés à 100€, mais de nombreuses offres numériques gratuites sont également disponibles pour tous (podcasts, films, événements).

Montants par âge

20€

15 ans

30€

16 ans

30€

17 ans

300€

18 ans

Le cumul des montants

Entre 15 et 17 ans, les montants non consommés sont cumulables d'une année à l'autre et disponibles jusqu'à la veille des 18 ans. **En revanche, à 18 ans, le jeune bénéficiaire du pass Culture perd le crédit qu'il n'aurait pas utilisé jusque-là et reçoit son enveloppe de 300€, valable deux ans.**

La part **COLLECTIVE**

La part collective, déployée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère des Armées et le secrétariat d'Etat à la Mer est un crédit attribué aux collèges et aux lycées publics et privés sous contrat, qui permet aux élèves de la 4^e à la Terminale - et des 6^e et 5^e à partir de septembre 2023 - de bénéficier d'activités d'Education Artistique et Culturelle en groupes et encadrées par les professeurs.

Les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :



La connaissance

L'éducation artistique et culturelle permet aux élèves de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un jugement construit et étayé.



La pratique artistique

Elle permet aux enfants d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible. Elle est aussi un puissant moyen de mener des projets communs et de favoriser les relations.



La rencontre avec les œuvres et avec les artistes

Elle vise à favoriser la découverte d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité.

La part **COLLECTIVE**

Les montants par classe :

CLASSE	4 ^e	3 ^e	2 ^{de} /CAP	1 ^{re}	Term.
PART COLLECTIVE	25 €	25 €	30 €	20 €	20 €

Parmi les domaines éligibles à la part collective, on trouve: le patrimoine, la mémoire, l'architecture, les arts numériques, visuels, plastiques et appliqués, le design, la culture scientifique, technique et industrielle, le développement durable, la gastronomie et les arts du goût, les arts du cirque et les arts de la rue, de la danse, du théâtre, de l'expression dramatique, des marionnettes, le cinéma, l'audiovisuel, la photographie, l'univers du livre, de la lecture et des écritures, la bande dessinée, la musique, le média et l'information. Les biens culturels physiques ne font pas partie de l'offre.

Les classes peuvent ainsi par exemple accueillir des artistes, des romanciers, professionnels de la culture; elles peuvent visiter des musées, des monuments, et participer à des représentations de spectacle vivant...

Ce dispositif vient également simplifier le quotidien des enseignants, et en particulier les démarches administratives liées aux actions menées avec leurs élèves, grâce à la passerelle créée entre le pass Culture et la plateforme ADAGE (Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle).

Pour plus d'informations sur les modalités d'éligibilité à la part collective, contactez votre rectorat, vice-rectorat ou les services départementaux de l'Éducation nationale **ici**.

Un dispositif **INCLUSIF**

Depuis son lancement et dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le pass Culture a toujours été attentif à s'adresser à tous les publics.

Outre l'accessibilité technique de l'application et une information complète sur l'accessibilité des offres, le pass Culture adapte pour **les publics en situation de handicap** le plafond de dépenses en offres numériques (les offres du type ebook, SVoD, jeux vidéo sont en principe plafonnées à 100€).

Le pass Culture est aussi en contact avec des partenaires qui accompagnent des jeunes en situation de handicap, comme SOS Solidarité, le CNAPE, la Croix-Rouge, qui ont permis de diffuser un premier niveau d'information à destination des aidants. Ces partenariats permettent la présence d'offres accessibles aux publics empêchés dans le catalogue proposé par le pass Culture.

Par ailleurs, des partenariats avec les grands réseaux socio-éducatifs (UNML, réseau E2C, Unhaj, le Groupe SOS et bien d'autres) œuvrent à inscrire durablement le pass Culture dans le champ social afin qu'il soit automatiquement proposé aux jeunes éligibles passant par leurs structures, comme tout dispositif de droit commun.

De nombreux webinaires sont organisés depuis la généralisation pour informer les professionnels des structures et les mettre en capacité de sensibiliser et d'accompagner leurs publics à l'utilisation du pass Culture.

Enfin, le pass Culture est systématiquement présenté lors de toutes les journées Défense et Citoyenneté, auxquelles plus de 95 % des jeunes participent avant leur 18 ans.



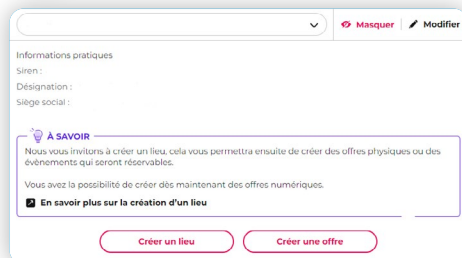
Pour plus d'informations, les tutoriels et les outils de communication, rendez-vous sur pass.culture.fr

Le pass Culture PRO

Pour les acteurs culturels, la création d'un compte pass Culture pro est un prérequis pour mettre en ligne des offres individuelles comme collectives. Chaque structure peut créer autant de comptes qu'elle le souhaite pour que tous les employés ou les bénévoles puissent publier des offres au sein de la structure.

Rendez-vous sur notre site dédié aux professionnels de la culture : <https://passculture.pro>

1



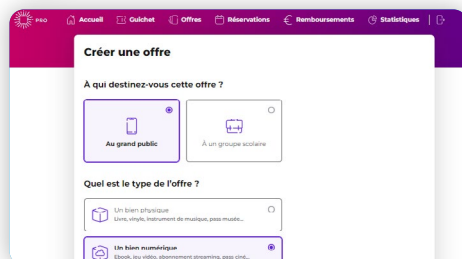
Inscription et paramétrage de l'espace professionnel

Pour proposer des offres sur l'application, les structures doivent avoir à minima un lieu avec un SIRET et des coordonnées bancaires affiliées pour pouvoir percevoir des remboursements. Dans cet onglet, les acteurs culturels pourront accéder aux rubriques suivantes :

- **Création d'un lieu pour proposer ses offres**
- **Ajout des coordonnées bancaires**

Pour toute question concernant le dépôt de dossier de coordonnées bancaires, le service dédié à contacter est : homologation-pro@passculture.app

2



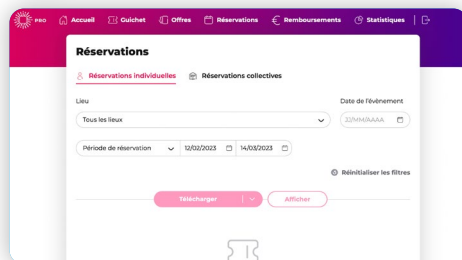
Création des offres

En fonction des spécificités de leur activité, les acteurs culturels peuvent créer deux catégories d'offres: les offres individuelles à destination du grand public, et les offres collectives à destination des groupes scolaires. Ici, les acteurs culturels pourront procéder aux actions suivantes :

- **Création des offres**
- **Consulter le statut de ses offres individuelles et collectives**

Le pass Culture **PRO**

3

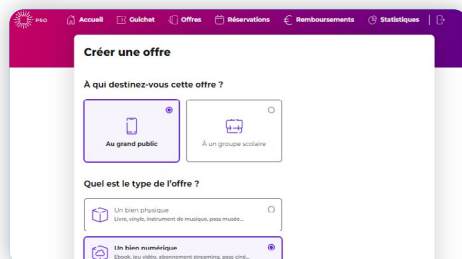


Gestion et suivi des réservations

La gestion des réservations diffère en fonction de la typologie d'offres concernée (offres physiques, offres d'événements, offres numériques). À cette étape, les acteurs culturels pourront réaliser l'action suivante :

- **Effectuer le suivi des réservations**

4



Suivi des remboursements

Dans cet onglet, les acteurs culturels peuvent accéder à deux rubriques :

- **Justificatif des remboursements**
- **Détails des remboursements**

Annuaire de **CONTACTS**

Directrice du développement: **Hélène Amblès**

Relations aux collectivités:

collectivites@passculture.app

Clément Lavault et Julie Leroy

L'équipe en région:

Auvergne Rhône Alpes

auvergnerhonealpes@passculture.app

Bertille Labrosse
Romane Paradis

Bourgogne-Franche-Comté

bfc@passculture.app

Chloé Stiefvater

Bretagne

bretagne@passculture.app

Florence Travers

Centre-Val de Loire

centrevaleloire@passculture.app

Claire Heymans

Grand Est

grandest@passculture.app

Barbara Merlo
Sarah Lang

Guyane, Guadeloupe, Martinique

antilles@passculture.app

Delphine Cammal

La Réunion, Mayotte

lareunion@passculture.app

Julien Mondon

Hauts-de-France

hautsdefrance@passculture.app

Natacha Borel

Ile-de-France

iledefrance@passculture.app

Natalia Mesia
Laurène Taravella
Kim Reed

Normandie

normandie@passculture.app

Benjamin Durand

Nouvelle Aquitaine

nouvelleaquitaine@passculture.app

Vincent Launay

Occitanie

occitanie@passculture.app

Anaïs Prat

Pays de la Loire

paysdelaloire@passculture.app

Mathilde Coustaud

Sud / PACA, Corse

sudpaca@passculture.app

corse@passculture.app

Roseline Faliph
Sylvain Bianchi



Pour toutes difficultés techniques sur la plateforme pro: support-pro@passculture.app

